

# DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION DE LA PRESSE FRANCOPHONE

20, avenue du Temple, 1012 Lausanne

Paraît douze fois par an

N° 441

Prix de l'abonnement: 40 francs (26 euros). Compte de chèques postaux: Lausanne 10-3056-2.

Juin 2003

«Notre affaire à tous est de combattre, plus que jamais, le «sabir atlantique», véritable fléau linguistique, culturel, politique, et soumission volontaire ou inconsciente à tout ce qui nous vient de la puissante et riche Amérique, en particulier les mots...»

(Alfred Gilder)

## «Péjorer»

«Nous n'avons aucun intérêt à des prix trop bas qui tendent à péjorer la qualité...» déclare à la presse un éminent économiste.

Ce verbe n'est reconnu par aucun dictionnaire... à la seule exception du *Dictionnaire historique de la langue française* (Robert, 1992).

Il peut signifier: amoindrir, déprécier, diminuer, réduire, affaiblir, dévaloriser, défavoriser, désavantager, handicaper, etc. C'est assez dire que cet intrus peut aisément être remplacé.

(Défense du français, n° 441, juin 2003)

## Tabou

Ce mot, emprunté au polynésien et introduit vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, qualifie ce qui est interdit, sacré. Comme nom, il désigne ce que les profanes ne peuvent toucher sans commettre un sacrilège.

Jules Verne mentionne le substantif *tabou* et le participe passé adjectivé *taboué*: «*Le tabou [...] a pour effet immédiat d'interdire toute relation ou tout usage avec l'objet ou la personne taboués.*»

L'adjectif, longtemps invariable, – «*L'appellation est tabou*» (R. Georjin) – s'accorde aujourd'hui en genre et en nombre: «*Les choses de la chair étaient taboues pour moi*» (S. de Beauvoir).

(Défense du français, n° 441, juin 2003)

## Redondant

Du latin *redundans*: qui déborde, superflu. Se dit d'une abondance superflue, excessive dans le discours, qui est de trop dans l'expression de la pensée, qui comporte des répétitions inutiles. Un style redondant, verbeux. «*[...] ces mots redondants qui déguisent le manque de force et de vigueur*» (Marmontel).

Il est incorrect d'attribuer à cet adjectif le sens de bouffi, emphatique, ampoulé.

En informatique: qui emploie plus de symboles qu'il n'est nécessaire pour la transmission d'une information.

(Défense du français, n° 441, juin 2003)

## «Victimisé»

Lorsqu'un nom n'a pas de verbe dérivé, rien de mieux que d'en inventer un. Ainsi solution a enfanté «solutionner» pour résoudre, et candidat «candidater» pour postuler. Le dernier-né de ces monstres est «victimiser»: «Les personnes victimisées ont été hébergées dans un centre d'accueil» a-t-on pu lire dans un quotidien régional français. Il eut été trop simple de dire que les victimes ont été hébergées.

On trouve dans Littré: «*Victimer*: (Néol.) rendre victime. Fig.: immoler à des plaisanteries.»

(Défense du français, n° 441, juin 2003)

## «Scoop»

Ce terme est apparu au cours des années soixante: «*[...] j'ai failli manquer le scoop de l'année*» (*Le Monde* 24.3.66). Qualifié de «pédant, pompeux et emphatique» par Alfred Gilder dans son dictionnaire franglais-français, il a la faveur des journalistes gourmands d'anglicismes. De *to scoop*: «s'emparer de, ramasser, décrocher, publier en exclusivité», ce mot désigne une nouvelle importante, exclusive, sensationnelle, la révélation d'un événement qu'on cherche à valoriser dans un but commercial.

Synonymes: exclusivité (recommandation officielle), premier, information prioritaire, nouvelle sensationnelle, exclusive ou inédite, coup médiatique, etc.

(Défense du français, n° 441, juin 2003)

## «Wellness»

Un hebdomadaire romand nous l'affirme: «Toutes les couches de la population sont en passe d'être touchées par une folle envie de wellness.»

Voilà qui nous donne une folle envie de savoir ce que peut bien signifier ce «wellness», terme inconnu des dictionnaires du Royaume-Uni.

Ce mot fourre-tout désigne tout à la fois un état de bien-être (en bon anglais *wellbeing*), de bonne forme, de relaxation, de détente physique et morale, un régime alimentaire sain et équilibré, etc.

Le *wellness*, appliqué dans les établissements de cure, combine le thermalisme, la sophrologie, la physiothérapie et la kinésithérapie. Pourquoi donc ne pas parler de cures, de séances de relaxation, de détente, de délassement?

(Défense du français, n° 441, juin 2003)